



Pyrénées-Atlantiques

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 23 octobre 2015 à 20 heures à la Mairie sous la présidence de Monsieur Fabien MINVIELLE, Maire.

Présents : Claudine PELLET, Philippe SOUBIELLE-CLOS, Jean-Pierre SARRABERE, Patrice MAZQUIARAN, Francis BERGERET, Anne VIDAL-GIRAUD, Gérard SCHNEIDER

Excusés : Monica FERNANDES, Nicolas LE BORGNE

Procurations : Monica FERNANDES à Philippe SOUBIELLE-CLOS, Nicolas LE BORGNE à Francis BERGERET

ORDRE DU JOUR

1/ Délibération subvention 2015 au Comité des Fêtes

Le Maire présente le bilan 2015 établi par le comité des fêtes ainsi que leur demande de subvention d'un montant de 500 euros. Il souligne le sérieux de la présentation du bilan et met en avant la coopération établie entre le comité et la mairie. Le Maire propose à l'assemblée de verser la somme de 650 euros, afin de participer au financement des vigiles. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser la subvention d'un montant de 650 euros à l'association du Comité des Fêtes.

2/ Délibération modificative transfert de compte – création programme matériel informatique

Le Maire informe l'assemblée de l'urgence de renouveler le matériel informatique car il n'est plus compatible avec les logiciels destinés à la gestion de la mairie. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'ouvrir une opération d'investissement pour l'achat du matériel informatique, procède aux virements de crédits suivants :

- Article à augmenter : 2183 (opération matériel informatique) : 1 400 euros
- Article à diminuer : 020 (dépenses imprévues) : 1 400 euros

3/ Délibération création programme Artigamen

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'ouvrir un programme « Artigamen » et procède aux virements de crédits suivants :

- Article à augmenter : 2113, opération « Artigamen » : 5 200 euros
- Article à diminuer : 2116, opération n°39 (cimetière) : 5 200 euros

4/ Délibération mise en place des autorisations spéciales d'absence

Le Maire rappelle que les personnels des collectivités locales peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absences. Le Maire propose au Conseil Municipal, après avis du Comité Technique Intercommunal du 21 septembre 2015, de prévoir la possibilité d'accorder sous réserve des nécessités de service, les autorisations spéciales d'absence pour les évènements familiaux suivants :

- Mariage ou PACS de l'agent : 5 jours ouvrables
- Mariage d'un enfant : 3 jours ouvrables
- Décès du conjoint, d'un enfant, du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère : 3 jours ouvrables
- Décès des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur : 1 jour ouvrable
- Maladie très grave du conjoint, d'un enfant, du père, de la mère, du beau-père, de la belle-mère : 3 jours ouvrables
- Maladie très grave des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur : 1 jour ouvrable
- Naissance ou adoption : 3 jours
- Garde d'un enfant malade : durée des obligations hebdomadaires de service + 1 jour

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal adopte le régime proposé pour les autorisations spéciales d'absences.

5/ Projet schéma départemental de coopération intercommunale

Le conseil municipal prend connaissance du projet du schéma départemental de coopération intercommunale. La commune de LIVRON serait rattachée à la Communauté de Communes du Pays de Nay. Le Maire donne la parole aux conseillers pour exprimer leur point de vue. Il rappelle que lors de la prochaine séance du conseil municipal, une délibération sera prise pour émettre un avis simple. Cet avis ne revêtant pas à ce stade de portée décisionnelle.

QUESTIONS DIVERSES

- Voirie : les travaux voirie 2015 ont commencé, chemin Lassentiat
- Courrier adressé aux riverains de l'Ousse et de l'Oussère concernant l'entretien des berges des cours d'eau
- Arrêt de bus : dès que le maïs sera ramassé, une rencontre aura lieu sur place avec Monsieur Grazide, géomètre, Madame Rousseau, propriétaire, Monsieur Pontaut (du Département, antenne d'Espoey) et Monsieur le Maire
- Le nettoyage de la salle Vincent Mazou sera effectué après les fêtes locales par une entreprise spécialisée – Devis à faire réactualiser
- Arrêt de maladie prolongé de Jérémy Bengué, l'employé communal jusqu'au 27 novembre 2015
- Devis pour la taille des haies et arbres de l'école
- Devis ponts
- Banque Alimentaire : une collecte sera ouverte le lundi 23 novembre 2015 et vendredi 27 novembre 2015 de 15 h à 18 h
- Invitation le 28 octobre 2015 à l'inauguration des nouveaux bureaux du cabinet de notaires, Francis Bergeret et Gérard Schneider participeront à cette manifestation
- Cérémonie du 11 novembre 2015, à 11 heures
- Devis aménagement Cantey de l'entreprise Couleur Paysage d'un montant de 2 559,55 euros
- Prochaine réunion du conseil municipal fixée au lundi 23 novembre 2015 à 20h30

Séance levée à 10h45

LIVRON,
Le 26 octobre 2015

